



Formation gratuite à destination des associations du Pays d'Aix « L'ASSOCIATION FUTUR EMPLOYEUR »

Objectifs : L'emploi. Connaître les obligations de base d'une association devenant employeur.

Contenu :

- Projet et développement associatif.
- Rémunération d'un intervenant (salarial, honoraires, volontariat, bénévolat...).
- Embauche d'un salarié (profil de poste, démarches, embauche).
- Codes du Travail et de la Sécurité Sociale. Conventions collectives et accords d'entreprise.
- Registres et documents obligatoires. Affichages.
- Contrats de travail (CDI, CDD, CDD d'usage, Contrats aidés...).
- Durée du travail. Congés. Absences. Maternité. Maladie. Accident...
- Démission / Licenciement.
- La paye (bulletin de salaire, paiement...).
- Charges sociales, taxes diverses et exonérations.
- Particularités : artistes, sportifs, animateurs, formateurs occasionnels, retraités, fonctionnaires...
- Le guichet unique, chèque associatif, groupement d'employeurs.
- Bilans annuels (activité, social, financier). Evaluation et pérennité !

Durée : 3 Heures.

Intervenant : Association Régionale pour la Création Artistique et Sociale (ARCAS)